

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3709

4 décembre 2014

SOMMAIRE

42 International Holding	177986	Danube Properties S.à r.l.	177995
A Corps Libre	177986	Doduco S.à r.l.	177996
Afro Lux	178031	D.R.C. S.A.	177995
A.I.E. Lux	178032	D.S.E. Corporate Investments S.A.	177994
AKW Telecom Trading S.A.	177999	Dusseldorf Arcaden Luxco	177996
Alliance Gestion S.A.	177990	Duvel Asset Company Sàrl	177996
Analytics S.A.	178007	IMMOBRA (Luxembourg) S.A.	177987
AsCoFor (Assurance, Conseil, Formation) S.à r.l.	177997	International Marketing Investment Group S.A.	177986
Bell Campus Holdco S.à r.l.	178011	IREF Art-Invest KoelnTurm S.à r.l.	177988
Blockchain Luxembourg S.à r.l.	178014	IREF Art-Invest KoelnTurm Services ...	177988
Casagest S.à r.l.	177995	Jebulux S.à.r.l.	177986
Charlottenburg Capital International S.à r.l.	177992	JPK International S.A.	177989
ColMassyRedLux Genpar	177991	Kapture S.A.	177987
ComCo S.A.	177994	Koromo S.A.	177989
COMOI Fund Management S.A.	177992	Krutbacken S.à r.l.	177988
Compagnie Financière et Commerciale du Parc SA	177992	LCF Financial Participations S.à r.l.	177989
Complex S.A.	177995	Lion/Rally Lux 2	177987
Comptoir Luxembourgeois pour le Jardi- nage et l'Agriculture S.à r.l.	177996	Mene' S.à r.l., SPF	178032
Cork Supply Group S.à r.l.	177993	Revilux S.A.	177986
Costdiff s.à r.l.	177993	Santé Europe Investissements S.à r.l. ...	178007
Crea2print	177994	TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l.	177989
Credit Suisse Virtuoso SICAV - SIF	177993	UK Students City S.à r.l.	177990
Crescendo Group	177993	UnitedHealthcare International I	177990
CS Advantage (Lux)	177991	Venthône S.A.	177991
CS Fund of Funds SICAV-SIF	177994	Whaks S.A.	177987
		White Seagull S.A.	178006
		Wool Luxco S.à r.l.	177990

42 International Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 179.405.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2014174252/10.

(140199008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

A Corps Libre, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8381 Kleinbettingen, 6A, rue de Hagen.
R.C.S. Luxembourg B 167.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174270/10.

(140200408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Jebulux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8053 Bertrange, 15, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 54.430.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZELLWEGER Jérôme

Gérant

Référence de publication: 2014176227/11.

(140201371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

International Marketing Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 86.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2014176210/11.

(140202208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Revilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 25.549.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014174046/12.

(140199430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Whaks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 22, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 159.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014174225/10.

(140198725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

IMMOBRA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014176198/13.

(140202202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Lion/Rally Lux 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 5.330.805,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.055.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note que l'adresse de l'associé unique a été transférée du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 17 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014176987/14.

(140202797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Kapture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 189.077.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 27 Octobre 2014**Résolution:*

- L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Emmanuel CAHEN.
- L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jacques CAHEN, né le 04 Février 1937 à Joeuf et demeurant au 76 rue du XX^{ème} Corps Américain 57000 Metz en tant qu'administrateur.

Luxembourg, le 27 Octobre 2014.

Myriam EICHENWALD / Arié KORPEL / Delta Drone Vincent CADENE

Les associés

Référence de publication: 2014176970/15.

(140202774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

IREF Art-Invest KoelnTurm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 163.928.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 14 novembre 2014 que le siège social de la société a été transféré du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

IREF Art-Invest Koeln Turm

Référence de publication: 2014176952/13.

(140203011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Krutbacken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 165.522.

EXTRAIT

En date du 6 novembre 2014, l'associé de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Asa Ahlund comme gérant de classe B de la société avec effet au 31 août 2014;
- Nomination de Madame Gulcin Tekes, née le 6 mai 1985 à Hägersten (Suède), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg comme gérant de classe B de la société avec effet au 31 août 2014, pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176976/15.

(140202349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

IREF Art-Invest KoelnTurm Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 163.929.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 14 novembre 2014 que

- Mme Stéphanie Grisius a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat;
- M. Laurent Heiliger a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat;
- M. Gareth Purcell a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat;
- M. Heiko Rücker a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat;
- M. Timothy Thorp a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat;
- M. Cengiz Coelhan, né le 10 mai 1974 à Bad Hersfeld, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada, ayant son adresse professionnelle au Suite 301, 30 Adelaide Street East, Toronto, Canada M5C 3H1 a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- M. Andreas Mischler, né le 16 octobre 1973 à Saarlouis, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

IREF Art-Invest Koeln Turm Services

Référence de publication: 2014176953/26.

(140202873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Koromo S.A., Société Anonyme de Titrison.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 153.725.

Le Bilan du 1^{er} avril 2013 (date de constitution de la société) au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014176978/10.

(140202671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 450.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 127.040.

Les comptes annuels de TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l. B 127.040 au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l.

Pedro Fernandes das Neves

Référence de publication: 2014177219/12.

(140203123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

LCF Financial Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 99.851.

Extrait des décisions prises par les résolutions de l'actionnaire unique en date du 12 novembre 2014

Le siège social a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LCF Financial Participations S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014176999/14.

(140202453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

JPK International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 132.101.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue le 20 juin 2013.

- 1) L'intégralité du capital social est représentée.
- 2) L'assemblée Générale décide à l'unanimité de renommer de Monsieur MOREL Jean-Pierre, demeurant à 6 rue de la forêt F - 57400 BUHL-LORRAINE.
- 3) L'assemblée Générale prend acte de la démission de la société AD CONSULT SARL de son poste de commissaire aux comptes.
- 4) L'Assemblée Générale désigne à l'unanimité en qualité de commissaire aux comptes: Monsieur Patrick MOREL demeurant à 9, rue des Vosges F - 67330 HATTMATT

Leurs mandats expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire portant sur l'année 2018.

Jean-Pierre Morel

Administrateur unique

Référence de publication: 2014176969/18.

(140202759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

UnitedHealthcare International I, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.000.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 171.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177224/10.

(140202776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

UK Students City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 153.809.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177233/10.

(140202381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Alliance Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 16, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 75.624.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle au 15 Rue Robert Schumann L-4779 en date du 10 octobre 2014, il en ressort les points suivants:

1. Le transfert du siège social au 16 Avenue de la Gare, L-4873 Lamadelaine, à partir du 10 octobre 2014

Pour ALLIANCE GESTION S.A.

Référence de publication: 2014174312/12.

(140202240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Wool Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 159.795.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 25 juin 2014 a décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

L'associé unique de la Société a également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Thomas Sonnenberg, Michiel Kramer, Heiko Dimmerling et Antonis Tzanetis ont également changé. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wool Luxco S.à r.l.

Référence de publication: 2014177259/20.

(140202504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

ColMassyRedLux Genpar, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 172.393.

—
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de l'associé:

- Sisters Soparfi S.A. a été transféré au 62 avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Valérie Chaumier

Référence de publication: 2014177441/14.

(140203482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

CS Advantage (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 80.866.

—
Rectificatif des statuts coordonnés déposés en date du 10 septembre 2014 (L140160349)

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014177482/15.

(140203910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Venthône S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 12, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 87.453.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 1^{er} juillet 2014

L'assemblée générale extraordinaire des associés a pris les résolutions suivantes:

- Transfert du siège social, avec effet immédiat, du n°12, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, au n°22, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof.

- Nomination de Coraline Arets, née 01/10/1981 à Uccle, domiciliée à 1640 Rhode-Saint-Genèse, 25 rue Tenbroeck (Belgique), en tant qu'administrateur de la société, avec effet immédiat, pour un mandat de 6 années démarant au 1^{er} juillet 2014.

- L'assemblée prend connaissance et accepte la démission de "Fiduciaire & Expertises Luxembourg S.A.", dont le siège social est établi à 8211 Mamer, 53 Route d'Arlon (Luxembourg), de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la Société.

- L'assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaires, MGMT Consult S.à r.l., une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Guillaume de Machault, L-2111 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B 162047.

Son mandat arrivera à échéance au terme de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Philippe Arets

L'Administrateur délégué

Référence de publication: 2014177247/25.

(140202705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Charlottenburg Capital International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.180.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession signé le 1^{er} août 2013 sous seing privé que State Street Trustees (Jersey) Limited, en leur qualité de fiduciaire unique de Charlottenburg Capital International S.à r.l. Charitable Trust a cédé les 500 parts représentant l'entière du capital social de la Société à SANNE TRUSTEE SERVICES LIMITED, une limited company, ayant son siège social au 13 Castle Street, JE4 5UT, St Helier, Jersey, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 112368.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014177436/17.

(140204168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

COMOI Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.746.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique datées du 9 octobre 2014 que M. Tarcisio Picco, né le 5 Décembre 1951, à Cumiana, Italie, de nationalité Suisse, résidant professionnellement au 1, Via Ferruccio Pelli, 6901 Lugano, Suisse; a été nommé en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 7 novembre 2014, date d'approbation de la nomination de M. Picco par la CSSF et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Pour COMOI Fund Management S.A.

Amicorp Luxembourg S.A.

Julien François

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2014177462/18.

(140204188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Compagnie Financière et Commerciale du Parc SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 45.257.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 octobre 2014

1. L'assemblée a décidé de:

- révoquer Benoît de Froidmont de son mandat de commissaire aux comptes, 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat de sorte que sa dernière mission de contrôle des comptes est relative à l'exercice social se terminant au 31 décembre 2012;

- nommer commissaire aux comptes Audit Lux Sàrl, 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat de sorte que sa première mission de contrôle des comptes sera relative à l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019.

Pour extrait conforme

COMPAGNIE FINANCIERE ET COMMERCIALE DU PARC SA

Référence de publication: 2014177463/19.

(140203596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Crescendo Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 130.069.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014177479/9.

(140203830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Costdiff s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 144.594.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014177474/14.

(140203471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Cork Supply Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 149.498.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 6 novembre 2014

La société anonyme H.R.T. Révision S.A., R.C.S. Luxembourg B51238, avec siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, a été renouvelée dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cork Supply Group S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014177447/15.

(140203196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Credit Suisse Virtuoso SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 126.910.

Rectificatif de la mention des statuts coordonnés déposés en date du 9 septembre 2014 (L140160229)

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014177448/16.

(140203857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Crea2print, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 149.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177477/10.

(140203629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

ComCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 112.813.

RECTIFICATIF

Dépôt rectificatif de l'affectation du résultat attachée aux comptes annuels au 31 décembre 2013 déposés et enregistrés
au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg le 31 octobre 2014 sous la référence L140192712.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014177443/11.

(140203385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

CS Fund of Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.403.

Rectificatif des statuts coordonnés déposés en date du 9 septembre 2014 (L140160265)

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014177483/16.

(140203951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

D.S.E. Corporate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 77.406.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 5 novembre 2014 que:

Le Conseil d'Administration confirme la démission de M. Richard Maurice Dixon en tant qu'Administrateur de la société.

L'Assemblée confirme la nomination de M. Brian Monk, demeurant à Windrift, Thornhili Park, Ramsey, Isle of Man IM8 3NB, en tant qu'Administrateur de la société. Son mandat est valable jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018

Fait à Munsbach, le 5 novembre 2014.

Joao Luis Da Fonseca Ferreira

Administrateur / Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014177485/17.

(140203969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

D.R.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 83.889.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2014.
Référence de publication: 2014177484/10.
(140203566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Casagest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9045 Ettelbrück, 13, Grondwee.
R.C.S. Luxembourg B 179.350.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 17/11/2014.
Pour la société
Signature
Un mandataire
Référence de publication: 2014177453/13.
(140203425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Complex S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 116.034.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 6 novembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations dans la liquidation
- de la société anonyme COMPLEX SA, RCS n° 116 034, dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 8, bd Royal a été dénoncé en date du 16 décembre 2011,

Pour extrait conforme
Me Kamilla LADKA
Le liquidateur

Référence de publication: 2014177468/14.
(140203677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Danube Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 9, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 121.263.

Résolution du curateur

Le soussigné, Me Alain Rukavina, en sa qualité de curateur de la société DANUBE PROPERTIES SARL (en faillite), déclarée en état de faillite par jugement du 19 avril 2013 rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a pris la résolution suivante:

Résolution

Le curateur décide de transférer le siège social de la société DANUBE PROPERTIES SARL (en faillite) du 1, rue du Potager, L - 2347 Luxembourg au 9, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.
Alain Rukavina
Le curateur

Référence de publication: 2014177486/17.
(140203475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Duvel Asset Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 176.160.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177500/10.

(140203580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Doduco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 153.900.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177498/10.

(140203701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Comptoir Luxembourgeois pour le Jardinage et l'Agriculture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 42.826.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG & MALDENER S.A.R.L.
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2014178369/13.

(140205031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Dusseldorf Arcaden Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.069.

En date du 7 novembre 2014, l'associé unique de la Société a décidé de nommer:

- Monsieur Daniel Boone, né le 28 janvier 1965 à Lille, France ayant pour adresse professionnelle 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de la Société, avec effet au 8 novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Il est aussi à noter que Messieurs Jean-Jacques Josset et Jacob Mudde ainsi que Madame Jacqueline Kost, gérants de la Société, ont démissionné de leur poste de gérant avec effet au 8 novembre 2014.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- (i) Daniel Boone;
- (ii) Jean-Philippe Gachet;
- (iii) Tony Roy.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2014177499/21.

(140204204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

AsCoFor (Assurance, Conseil, Formation) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 2, rue Bëll.

R.C.S. Luxembourg B 191.874.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sept novembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

1. Monsieur Roland Bisenius, agent d'assurance agréé, responsable formation dans le secteur de l'assurance et gestionnaire agréé d'un organisme de formation professionnelle continue, né à Mersch le 6 mars 1955, demeurant à L-7432 Gosseldange 2, rue Bëll;

2. Madame Marie Gabrielle dite Gaby Beck, indépendante, née à Luxembourg, le 22 juin 1957. demeurant à L-7432 Gosseldange 2, rue Bëll;

ici représentée par Monsieur Roland Bisenius prénommé,

en vertu d'une procuration datée du 7 novembre 2014,

laquelle procuration restera ci-annexée pour être enregistrée en même temps que les présentes.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées;
- le développement des connaissances professionnelles des personnes exerçant ou visant à exercer des activités d'intermédiation ou de distribution d'assurances et de réassurances par:

- * la conception, la réalisation et la publication de littérature professionnelle;

- * le conseil et la prestation de services dans le domaine de la formation.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou à en développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de «AsCoFor (Assurance, Conseil, Formation) S.à r.l.»

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Lintgen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Commune par décision du gérant ou conseil de gérance.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 Euros (vingt-cinq euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En tout état de cause, tout associé partant donne préférence aux autres associés de la société pour le rachat de ses parts.

Titre II. Administration Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataire(s) de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ces parties comparantes ont déclaré souscrire aux 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 Euros (vingt-cinq euros) chacune comme suit:

1) Monsieur Bisenius, préqualifié, cent vingt parts sociales	120
2) Madame Beck, préqualifiée, trois cent quatre-vingt parts sociales	380
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500 Euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent (1.100.-) Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants qualifiés ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- La société aura un gérant unique
- 2.- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Roland Bisenius, agent d'assurance agréé, responsable formation dans le secteur de l'assurance et gestionnaire agréé d'un organisme de formation professionnelle continue, né à Mersch le 6 mars 1955, demeurant à 2, rue Bëll, L-7432 Gosseldange

La société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant et particulièrement

- pour les activités d'assurances dûment autorisées par le Commissariat aux Assurances;
- pour les activités de gestionnaire d'un centre de formation pour adultes dûment autorisées par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement.

3.- Le siège social est fixé au 2, rue Bëll, à L-7432 Gosseldange, Commune de Lintgen.

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. BISENUIIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52777. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014177326/125.

(140203988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

AKW Telecom Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 191.839.

— STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-first day of October.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

"Africa Kol World Holding Limited" company incorporated under Mauritian law, registered with the Companies Register under the number C125326 and having its registered office at c/o Tri-Pro Administrators Ltd, Level 2 Alexander House, 35 Cybercity, Ebène, Republic of Mauritius represented by its president Mr Georges Sankara, itself duly represented by Monsieur Marcel Krier, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 23th, 2014.

Such proxy, after signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as fore-said, has requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a société anonyme, which it forms hereafter:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The public limited liability company will exist under the name of "AKW TELECOM TRADING S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. Object. The purposes for which the company is formed are to setting up a telecom platform which operates a trading room offering telecom product services to its clients and to the affiliates clients, covering notably subscription, trading and payment related facilities covering any trading activity of telecom wholesales services (voice/data interconnect offer, VAS offer, roaming offer).

The company may contract with banks, custodians and financial entities in order to develop and secure the company services and transactions and to develop and secure the trading room clients transactions relying on contracted SLA and pre-defined payment terms & conditions.

The company may use its funds for all transactions pertaining directly or indirectly to the financial transaction linked directly or indirectly to its activities.

The company may use its funds for all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may borrow in any form whatsoever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are responsible to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these articles of incorporation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The Company has an issued capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

Art. 6. Shares. The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple share certificates.

Chapter III. - Board of directors, Statutory auditor

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders. In the event where the company has one sole shareholder it can be managed by one director.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting of the shareholders ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors elects from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board of directors will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telex to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or visio-conference of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content, each signed by one or several director(s).

Art. 9. Minutes of the Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes, which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Friday of May each year at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V. - Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents, together with a report on the operations of the Company, at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board of directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law governing commercial companies, as amended.

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the December 31st, 2015.
2. The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2016.

Subscription and liberation

The thirty-one (31) shares are subscribed by the sole shareholder "Africa Kol World Holding Limited", prenamed.

All the shares have been paid up to the extent of twenty-five per cent (25%) by a contribution in cash, so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7.750,-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary who states it.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand thirty euro (EUR 1,030.-).

Decisions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at one (1) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following person is appointed director:
- M. Georges Sankara, director, residing F-75016 Paris, Etage 5 Gauche, 17, rue Van Loo.

The term of his office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2019.

3. The following person is appointed statutory auditor:

- FIDALPHA S.A., with registered office L-1651 Luxembourg, 9 Avenue Guillaume, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B114.321.

Their term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2019.

4. The registered office of the Company is established in L-1651 Luxembourg, 9 Avenue Guillaume.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt et un octobre,

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

“Africa Kol World Holding Limited” société de droit mauricien, immatriculée au registre du commerce sous le numéro C125326, et ayant son siège social à c/o Tri-Pro Administrators Ltd, Level 2 Alexander House, 35 Cybercity, Ebène, République de l'île Maurice représentée par son Président Monsieur Georges Sankara, lui-même-ci représenté par Monsieur Marcel Krier, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 septembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis du notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer par les présentes:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société Anonyme adopte la dénomination «AKW TELECOM TRADING S.A.»

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par une résolution du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. Les raisons pour lesquelles la société a été créée sont la création d'une plateforme télécom qui exploitera une salle de marché qui offrira des produits de services télécom à ses clients et aux clients des sociétés affiliées, couvrant notamment la souscription, le négoce et des paiements et des facilités de paiement incluant toute activité de négoce de services télécom de vente en gros (une offre de voix, de data, de service d'interconnexion, de service à valeur ajoutée, d'offre de roaming).

La société peut contracter avec les banques, les dépositaires et les institutions financières pour développer et sécuriser les services et transactions de la société et pour développer et sécuriser les transactions de ses clients auprès de la salle de marché sur la base de contrats de services (Service Level Agreement) et selon des termes et conditions de paiement prédéfinies.

La société pourra utiliser ses fonds pour toute transaction relative directement ou indirectement aux transactions financières liées directement ou indirectement à ses activités.

La société pourra utiliser ses fonds pour toutes transactions relatives directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil d'Administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Dans le cas où la société a un actionnaire unique, elle peut être gérée par un administrateur.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par les administrateurs restants conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président.

Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des membres présents un autre administrateur pour présider la réunion.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une annexe préalablement adoptée par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou visioconférence un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par tout autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer

des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire aux Comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par l'assemblée générale.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième vendredi du mois de mai de chaque année à 11h00.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres Assemblées Générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix

Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport contenant son commentaire sur ces documents.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restant. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil d'administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et sera clos au 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les TRENTE ET UNE (31) actions ont toutes été souscrites par l'actionnaire unique, «Africa Kol World Holding Limited», préqualifiée.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par apport en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à environ mille trente euros (EUR 1.030,-).

Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).
2. Est nommé administrateur unique de la société:
 - Monsieur Georges Sankara, administrateur de sociétés, demeurant à F-75016 Paris, Etage 5 Gauche, 17 rue Van Loo. Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.
3. Est nommé commissaire aux comptes:
 - FIDALPHA S.A., ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 9 Avenue Guillaume, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B114.321. Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1651 Luxembourg, 9 Avenue Guillaume.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par nom, prénom état et demeure par le notaire instrumentant celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: KRIER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2014. Relation: LAC / 2014 / 49765. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177344/398.

(140203328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

White Seagull S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 135.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014174226/9.

(140199242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Santé Europe Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.629.

Par résolutions signées en date du 31 octobre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission d'Alexis Roux, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176466/15.

(140201756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Analytics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.866.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sept novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- MULLER & ASSOCIÉS GROUP S.A R.L., société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109113, et

2.- PrimeResults SARL, société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 101, rue de Bonnevoie, L-1261 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 184.165

ici représentées par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster,

en vertu de deux (2) procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquelles personnes comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer par les présentes et les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "ANALYTICS S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exécution de toutes prestations de services informatiques, ainsi que le conseil en la matière s'y rattachant, dans le secteur financier et autres secteurs économiques.

En outre la société a pour objet la gestion de projet ainsi que la collecte et la fourniture d'informations relatives à la gestion de projets informatiques ou autres.

En général la Société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La Société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} lundi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, divisibles en Administrateur(s) de la Catégorie A et Administrateur(s) de la catégorie B, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs, ou s'il existe des catégories d'administrateur, la majorité simple de de chaque catégorie d'administrateurs, est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs, ou s'il existe des catégories d'administrateur, la majorité simple de de chaque catégorie d'administrateurs, présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société se trouve valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par, en cas d'existence d'un conseil d'administration (i) la signature conjointe de deux administrateurs (ii), s'il existe deux catégories d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les quinze mille cinq cents (15.500) actions ont été souscrites par les actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions
1.- MULLER & ASSOCIÉS GROUP S.A R.L.	7.750
2.- PrimeResults SARL	<u>7.750</u>
Total:	15.500

Toutes les actions ont été libérées intégralement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

178011

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par les actionnaires en assemblée générale extraordinaire

Les comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris en assemblée générale extraordinaire à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Sont nommés aux fonctions:

Administrateur de catégorie A

Monsieur Robert KRIER, administrateur, né le 16 octobre 1979 à Dudelange, demeurant à L-1730 Luxembourg, 23, rue de l'Hippodrome

Administrateurs de catégorie B

Monsieur Laurent MULLER, administrateur, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, et

M. Frédéric MULLER, administrateur, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg

3) Merlin Services S.à r.l., société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168.526, est appelé à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

5) L'adresse du siège social de la Société sera établie à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des parties comparantes, ès-qualité qu'elle agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2014. Relation GRE/2014/4420. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014177355/238.

(140203930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Bell Campus Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 2.646.013,00.

Siège social: L-2370 HOWALD, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 189.976.

In the year two thousand fourteen, on the fifth day of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

IGIS Global Private Placement Real Estate Fund No. 37-1, a real estate fund established and existing in the form of a trust under the laws of the Republic of Korea, registered with the Financial Supervisory Service of Korea under number 0012421C033, acting through its trustee, NongHyup Bank, a company incorporated and existing under the laws of the Republic of Korea, with registered office at 120 Tongyil-ro, Chung-gu, Seoul, Korea, with registration number 110111-4809385,

here represented by Mr Serge BERNARD, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Bell Campus Holdco S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B

189.976, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Jean-Paul MEYERS, notary public residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 27 August 2014, whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2458 (page 117954) on 12 September 2014 (the "Company"). The Articles were last amended by a deed of Maître Jean-Paul MEYERS, prementioned, on 29 September 2014, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which the sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of twenty-one thousand and thirty-three Canadian Dollars (CAD 21,033.-), so as to bring it from its current amount of two million six hundred twenty-four thousand nine hundred and eighty Canadian Dollars (CAD 2,624,980.-) to two million six hundred forty-six thousand and thirteen Canadian Dollars (CAD 2,646,013.-), by creating and issuing twenty-one thousand and thirty-three (21,033) new shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each (the "New Shares"), each of such New Shares having the rights and obligations set forth in the Articles.

The New Shares are subscribed and fully paid up by IGIS Global Private Placement Real Estate Fund No. 37-1, prenamed, the sole shareholder of the Company.

Such New Shares are paid up by a contribution in cash of an amount of twenty-one thousand and thirty-three Canadian Dollars (CAD 21,033.-), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

Proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at two million six hundred forty-six thousand and thirteen Canadian Dollars (CAD 2,646,013.-), represented by two million six hundred forty-six thousand and thirteen (2,646,013) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each."

Third resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of Ms. Muriel SAM as class B manager of the Company, with effect from the date hereof, and to grant her a provisional discharge for her mandate as manager of the Company up to this date, and undertakes to renew such discharge at the annual general meeting of shareholders that will review and approve the next annual accounts of the Company.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr. Cyril PALCANI, professionally residing at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, born on 12 July 1980 in Amnéville, France, as class B manager of the Company for an undetermined duration with effect from the date hereof.

The sole shareholder resolves that it be noted that, following the resignation and appointment referred to above, the board of managers of the Company is composed as follows:

- Mr. Kyu Sung LEE, class A manager;
- Mr. Minjae SHEEN, class A manager;
- Mr. Alain PEIGNEUX, class B manager; and
- Mr. Cyril PALCANI, class B manager.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Rambrouch, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour de novembre.

Par-devant le soussigné Maître Jean-Paul MEYERS, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

IGIS Global Private Placement Real Estate Fund No. 37-1, un fonds immobilier établi et existant sous forme de fiducie sous les lois de la République de Corée, immatriculée auprès du Service de Surveillance Financière de Corée sous le numéro 0012421C033, agissant par son fiduciaire, NongHyup Bank, une société créée et existant sous les lois de la République de Corée, ayant son siège social au 120 Tongyil-ro, Chung-gu, Seoul, Corée, enregistrée sous le numéro 110111-4809385,

ici représentée par Monsieur Serge BERNARD, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Bell Campus Holdco S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.976, constituée par un acte notarié de Maître Jean-Paul MEYERS, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 août 2014 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2458 (page 117954) du 12 septembre 2014 (la "Société"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Paul MEYERS, susmentionné, en date du 29 septembre 2014, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de vingt-et-un mille et trente-trois dollars canadiens (CAD 21.033,-), afin de le porter de son montant actuel de deux millions six cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt dollars canadiens (CAD 2.624.980,-) à deux millions six cent quarante-six mille et treize dollars canadiens (CAD 2.646.013,-), par la création et l'émission de vingt-et-un mille et trente-trois (21.033) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (1,- CAD) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations décrits dans les Statuts.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par IGIS Global Private Placement Real Estate Fund No. 37-1, précité, le seul associé de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été payées par voie d'apport en numéraire d'un montant total de vingt-et-un mille et trente-trois dollars canadiens (CAD 21.033,-), qui est entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions six cent quarante-six mille et treize dollars canadiens (CAD 2.646.013,-), représenté par deux millions six cent quarante-six mille et treize (2.646.013) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune."

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Mme Muriel SAM en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet à la date des présentes, et de lui accorder une décharge provisoire concernant son mandat de gérant de la Société jusqu'à cette date, et s'engage à renouveler cette décharge lors de l'assemblée générale des associés qui reverra et approuvera les prochains comptes annuels de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer M. Cyril PALCANI, ayant son adresse professionnelle à 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, né le 12 juillet 1980 à Amnéville, France, gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée avec effet à la date des présentes.

L'associé unique décide qu'il soit pris acte que, suite à la démission et à la nomination évoquées ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Kyu Sung LEE, gérant de catégorie A;
- M. Minjae SHEEN, gérant de catégorie A;
- M. Alain PEIGNEUX, gérant de catégorie B; et
- M. Cyril PALCANI, gérant de catégorie B.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ deux mille euros.

Fait et passé à Rambrouch, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 novembre 2014. Relation: RED/2014/2319. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 novembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014177384/148.

(140204106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Blockchain Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 190.078.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of the month of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

M. Jean-Louis Frognet, lawyer with professional address in Luxembourg, acting as proxyholder of:

1. Peter SMITH, chief operating officer, with professional address at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (Luxembourg),

2. Nicolas Claude CARY, chief executive officer, with address at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (Luxembourg),

3. Benjamin REEVES, chief technology officer, with address at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (Luxembourg),

4. Roger VER, investor, with address at 858 Zenway Boulevard, Frigate Bay, St. Kitts, Saint Kitts and Nevis,

by virtue of four (4) proxies given under private seal.

The said proxies, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as aforesaid, have requested the undersigned notary to document that:

I. They are the shareholders (the "Shareholders") of the "société à responsabilité limitée" established in Luxembourg under the name of Blockchain Luxembourg S.à r.l., with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B.190078, incorporated on 20 June 2013 as a company limited by shares under the laws of the British Virgin Islands and transferred in Luxembourg following a deed of the undersigned notary on 28 August 2014, not yet published in the Mémorial C (the "Company").

II. The Company's share capital is currently set at forty-one thousand five hundred US dollars (USD 41,500.-), represented by (i) twenty-eight thousand (28,000) Ordinary Shares and (ii) thirteen thousand five hundred (13,500) Preference Shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and fully paid-up.

III. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. To resolve that the existing shares of the Company shall have a nominal value of zero point zero zero one US dollar (USD 0.001) and, as a consequence, to split each existing share of the Company having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) into one thousand similar shares having a nominal value of zero point zero zero one US dollar (USD 0.001).

2. To resolve that the share capital of the Company shall be composed by three (3) different classes of shares, each with a nominal value of zero point zero zero one US dollar (USD 0.001), namely the “Common Shares”, the “Series A Preferred Shares” and the “Special Preferred Shares”.

3. To convert (i) all the existing ordinary shares into an equivalent number of Common Shares and (ii) all the existing Preference Shares into an equivalent number of Special Preferred Shares.

4. To approve the restatement of the articles of incorporation of the Company in order, in particular, to reflect the above resolutions, including an amendment to the corporate object of the Company.

5. To increase the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand seven hundred twenty two point zero seventy nine US dollars (USD 13,722.079) so as to raise it from its present amount of forty one thousand five hundred US dollars (USD 41,500.-) to the amount of fifty five thousand two hundred twenty two point zero seventy nine US dollars (USD 55,222.079.-) by the creation and the issue of thirteen million seven hundred twenty two thousand seventy nine (13,722,079) Series A Preferred Shares to be fully paid up.

6. To subscribe and to accept the subscriptions of the newly issued shares.

7. To amend article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company.

8. Changes to the composition of the board of managers of the Company.

9. Miscellaneous.

The shareholders, represented as aforesaid, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved that the existing shares of the Company shall have a nominal value of zero point zero zero one US dollar (USD 0.001). As a consequence, each existing share of the Company having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) is split into one thousand similar shares having a nominal value of zero point zero zero one US dollar (USD 0.001).

Second resolution

The Shareholders resolved that the share capital of the Company is composed by three (3) different classes of shares, each with a nominal value of zero point zero zero one US dollar (USD 0.001), namely the “Common Shares”, the “Series A Preferred Shares” and the “Special Preferred Shares”.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, (i) all the twenty eight thousand (28,000) existing ordinary shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each are converted into twenty eight million (28,000,000) Common Shares with a nominal value of zero point zero zero one US dollar (USD 0.001) each and (ii) all the thirteen thousand five hundred (13,500) existing preference shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each are converted into thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Special Preferred Shares with a nominal value of zero point zero zero one US dollar (USD 0.001) each.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to approve the restatement of the articles of incorporation of the Company in order, in particular, to reflect the above resolutions, including an amendment to the corporate object of the Company. They shall forthwith read as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the “Company”).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap

agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is known under the name of "Blockchain Luxembourg S.à r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in the Municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of managers of the Company (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at forty-one thousand five hundred US dollars (USD 41,500.-) divided into (i) twenty-eight million (28,000,000) Common Shares, (ii) zero (0) Series A Preferred Shares and (iii) thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Special Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero zero one US dollar (USD 0.001) each, all fully subscribed and fully paid-up.

Any reference made herein to a "share" or to "shares" shall be construed as a reference to any or all of the shares of the Company, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a "member" or to "members".

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in accordance with any applicable laws, the present articles of incorporation and any agreements between members, including any shares subscription agreements, stockholders' agreements, voting agreements, investors' rights agreements and/or right of first refusal and co-sale agreements, if any from time to time ("Shareholders Agreements").

Each class of shares will have the rights as described in the present articles of incorporation and any Shareholders Agreements from time to time.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. No member may transfer by way of sale, exchange, assignment, pledge, other security interest, gift or other disposal, including, inter alia, by way of merger, demerger, contribution of all or part of assets or of a division (all of which acts shall be deemed included in the term "transfer" as used in the present articles of incorporation, unless otherwise specified) any or all of its shares, or any right or interest therein unless (i) such transfer is entered in the register of shares kept at the registered office of the Company, (ii) is made in accordance with any applicable laws, the present articles of incorporation and any Shareholders Agreements from time to time.

The Company shall have the power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out in accordance with any applicable laws, the present articles of incorporation and any Shareholders Agreements from time to time.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by the Board which is composed of at least three (3) and maximum five (5) managers. The managers are appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members in

accordance with any applicable laws, the present articles of incorporation and any Shareholders Agreements from time to time.

Managers may approve any decision by unanimous circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The managers are appointed for an unlimited duration and are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the managers.

The managers are authorized to distribute interim dividends in accordance with any applicable laws, the present articles of incorporation and any Shareholders Agreements from time to time.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the general meeting of members.

Each member may appoint a proxy to represent him/her/it at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his/her/its proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the present articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law and any Shareholders Agreements from time to time.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one in accordance with any applicable laws, the present articles of incorporation and any Shareholders Agreements from time to time.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, in accordance with any applicable laws, the present articles of incorporation and any Shareholders Agreements from time to time, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the present articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members in accordance with any applicable laws, the present articles of incorporation and any Shareholders Agreements from time to time.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company.

For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law and any Shareholders Agreements from time to time.”

Fifth resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand seven hundred twenty two point zero seventy nine US dollars (USD 13,722.079) so as to raise it from its present amount of forty one thousand five hundred US dollars (USD 41,500.-) to the amount of fifty five thousand two hundred twenty two point zero seventy nine US dollars (USD 55,222.079.-) by the creation and the issue of thirteen million seven hundred twenty two thousand seventy nine (13,722,079) Series A Preferred Shares.

Subscription - Payment

a) Thereupon has appeared Lightspeed Venture Partners X, L.P., a limited partnership governed by the laws of the State of California, United States, with address at 2200 Sand Hill Road, Menlo Park, CA 94025, United States;

here represented by M. Jean-Louis Frognet, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after being initialled “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as aforesaid, declared to subscribe for the following Series A Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero one US dollars (USD 0.001) each, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount allocated to the Company’s share capital, together with a share premium, as follows:

Number of shares	Total amount (USD)	Share capital (USD)	Share premium (USD)
5,411,250	11,904,750.-	5,411.250	11,899,338.750

b) Thereupon has appeared Lightspeed Affiliates X, L.P., a limited partnership governed by the laws of the State of California, United States, with address at c/o Lightspeed Venture Partners X, L.P., 2200 Sand Hill Road, Menlo Park, CA 94025, United States;

here represented by M. Jean-Louis Frognet, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after being initialled “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as aforesaid, declared to subscribe for the following Series A Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero one US dollars (USD 0.001) each, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount allocated to the Company’s share capital, together with a share premium, as follows:

Number of shares	Total amount (USD)	Share capital (USD)	Share premium (USD)
270,568	595,250.-	270.568	594,979.432

c) Thereupon has appeared PDC Holdings, L.P., a limited partnership governed by the laws of the State of New York, United States, with address at 340 Madison Avenue, 19th Floor, New York, NY 10173, United States;

here represented by M. Jean-Louis Frognet, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after being initialled “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as aforesaid, declared to subscribe for the following Series A Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero one US dollars (USD 0.001) each, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount allocated to the Company’s share capital, together with a share premium, as follows:

Number of shares	Total amount (USD)	Share capital (USD)	Share premium (USD)
2,272,727	5,000,000.-	2,272.727	4,997,727.273

d) Thereupon has appeared Trending LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Illinois, United States, with address at c/o Printers Row Advisors, LLC, 3rd Floor, 1105 Curtiss Street, Downers grove, IL 60515, United States;

here represented by M. Jean-Louis Frognet, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after being initialled “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as aforesaid, declared to subscribe for the following Series A Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero one US dollars (USD 0.001) each, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount allocated to the Company's share capital, together with a share premium, as follows:

Number of shares	Total amount (USD)	Share capital (USD)	Share premium (USD)
3,409,090	7,500,000.-	3,409.090	7,496,590.910

e) Thereupon has appeared Mosaic Ventures I, LP, a limited partnership governed by the English laws, with address at c/o MV Advisers LLP, One Heddon Street, London W1B 4BD, United Kingdom;

here represented by M. Jean-Louis Frognet, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as aforesaid, declared to subscribe for the following Series A Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero one US dollars (USD 0.001) each, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount allocated to the Company's share capital, together with a share premium, as follows:

Number of shares	Total amount (USD)	Share capital (USD)	Share premium (USD)
1,415,909	3,115,000.-	1,415.909	3,113,584.091

f) Thereupon has appeared Vieco 3 Ltd, a limited company governed by the laws of the State of New York, United States, with address c/o Virgin Management USA, Inc., 65 Bleecker Street, 6th Floor, New York, NY 10012, United States;

here represented by M. Jean-Louis Frognet, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as aforesaid, declared to subscribe for the following Series A Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero one US dollars (USD 0.001) each, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount allocated to the Company's share capital, together with a share premium, as follows:

Number of shares	Total amount (USD)	Share capital (USD)	Share premium (USD)
454,545	1,000,000.-	454.545	999,545.455

g) Thereupon has appeared Wiggin LLC, a limited liability company governed by the laws of California, United States, with address at 314 Lytton Avenue, Suite 200, Palo Alto, CA 94301, United States;

here represented by M. Jean-Louis Frognet, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as aforesaid, declared to subscribe for the following Series A Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero one US dollars (USD 0.001) each, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount allocated to the Company's share capital, together with a share premium, as follows:

Number of shares	Total amount (USD)	Share capital (USD)	Share premium (USD)
45,454	100,000.-	45.454	99,954.546

h) Thereupon has appeared Nathaniel BROWN, Entrepreneur and Software Engineer, with address at 6219 22nd Avenue, Seattle, Washington 98115, United States;

here represented by M. Jean-Louis Frognet, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as aforesaid, declared to subscribe for the following Series A Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero one US dollars (USD 0.001) each, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount allocated to the Company's share capital, together with a share premium, as follows:

Number of shares	Total amount (USD)	Share capital (USD)	Share premium (USD)
13,636	30,000.-	13.636	29,986.364

i) Thereupon has appeared Kristopher BROWN, lawyer, with address at 18 Leonard Street, Apt. 4C, New York, New York 10013, United States;

here represented by M. Jean-Louis Frognet, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as aforesaid, declared to subscribe for the following Series A Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero one US dollars (USD 0.001) each, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount allocated to the Company's share capital, together with a share premium, as follows:

Number of shares	Total amount (USD)	Share capital (USD)	Share premium (USD)
13,636	30,000.-	13.636	29,986.364

j) Thereupon has appeared Adam STETTNER, Investment Professional, with professional address at 527 Madison Avenue, Suite 2600, New York, NY 10022;

here represented by M. Jean-Louis Frognet, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after being initialled “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as aforesaid, declared to subscribe for the following Series A Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero one US dollars (USD 0.001) each, and to make payment in full by a contribution in kind consisting of the conversion of a certain, liquid and enforceable claim that the person appearing holds against the Company of the following amount allocated to the Company’s share capital, together with a share premium, as follows:

Number of shares	Total amount (USD)	Share capital (USD)	Share premium (USD)
14,319	25,202.740	14.319	25,188.421

k) Thereupon has appeared Amitabh JHAWAR, COO Braintree Payments, with professional address at 111 N. Canal Street, Suite 455, Chicago, IL 60606, United States;

here represented by M. Jean-Louis Frognet, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after being initialled “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as aforesaid, declared to subscribe for the following Series A Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero one US dollars (USD 0.001) each, and to make payment in full by a contribution in kind consisting of the conversion of a certain, liquid and enforceable claim that the person appearing holds against the Company of the following amount allocated to the Company’s share capital, together with a share premium, as follows:

Number of shares	Total amount (USD)	Share capital (USD)	Share premium (USD)
22,911	40,324.384	22.911	40,301.473

l) Thereupon has appeared Bloodstone Holdings LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of New York, United States, with address at 19 West 44th Street, Suite 1104, New York, NY 10036, United States;

here represented by M. Jean-Louis Frognet, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after being initialled “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as aforesaid, declared to subscribe for the following Series A Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero one US dollars (USD 0.001) each, and to make payment in full by a contribution in kind consisting of the conversion of a certain, liquid and enforceable claim that the person appearing holds against the Company of the following amount allocated to the Company’s share capital, together with a share premium, as follows:

Number of shares	Total amount (USD)	Share capital (USD)	Share premium (USD)
57,278	100,810.959	57.278	100,753.681

m) Thereupon has appeared Clarence LP, a limited partnership governed by the laws of the State of Illinois, United States, with address at c/o Printers Row Advisors, LLC, 3rd Floor, 1105 Curtiss Street, Downers grove, IL 60515, United States;

here represented by M. Jean-Louis Frognet, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after being initialled “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as aforesaid, declared to subscribe for the following Series A Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero one US dollars (USD 0.001) each, and to make payment in full by a contribution in kind consisting of the conversion of a certain, liquid and enforceable claim that the person appearing holds against the Company of the following amount allocated to the Company’s share capital, together with a share premium, as follows:

Number of shares	Total amount (USD)	Share capital (USD)	Share premium (USD)
65,870	115,932.603	65.870	115,866.733

n) Thereupon has appeared Future\Perfect Ventures, LLC, a limited liability company governed by the laws of the States of New York, United States, with address at 77 Bleecker Street, New York, NY 10012, United States;

here represented by M. Jean-Louis Frognet, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after being initialled “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as aforesaid, declared to subscribe for the following Series A Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero one US dollars (USD 0.001) each, and to make payment in full by a contribution in kind consisting of the conversion of a certain, liquid and enforceable claim that the person appearing holds against the Company of the following amount allocated to the Company’s share capital, together with a share premium, as follows:

Number of shares	Total amount (USD)	Share capital (USD)	Share premium (USD)
57,278	100,810.959	57.278	100,753.681

o) Thereupon has appeared PDC Holdings, L.P., prenamed, represented as aforesaid, declared to subscribe for the following Series A Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero zero one US dollars (USD 0.001) each, and to make payment in full by a contribution in kind consisting of the conversion of a certain, liquid and enforceable claim

that the person appearing holds against the Company of the following amount allocated to the Company's share capital, together with a share premium, as follows:

Number of shares	Total amount (USD)	Share capital (USD)	Share premium (USD)
57,278	100,810.959	57.278	100,753.681

p) Thereupon has appeared Ken MIYOSHI, Angel Investor, with address at 3230 44th Ave W, Seattle WA 98199, United States;

here represented by M. Jean-Louis Frognet, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as aforesaid, declared to subscribe for the following Series A Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero one US dollars (USD 0.001) each, and to make payment in full by a contribution in kind consisting of the conversion of a certain, liquid and enforceable claim that the person appearing holds against the Company of the following amount allocated to the Company's share capital, together with a share premium, as follows:

Number of shares	Total amount (USD)	Share capital (USD)	Share premium (USD)
28,639	50,405.479	28.639	50,376.840

q) Thereupon has appeared LBR Investments S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with address at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

here represented by M. Jean-Louis Frognet, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as aforesaid, declared to subscribe for the following Series A Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero one US dollars (USD 0.001) each, and to make payment in full by a contribution in kind consisting of the conversion of a certain, liquid and enforceable claim that the person appearing holds against the Company of the following amount allocated to the Company's share capital, together with a share premium, as follows:

Number of shares	Total amount (USD)	Share capital (USD)	Share premium (USD)
42,959	75,608.219	42.959	75,565.260

r) Thereupon has appeared Peter BLOOM, Angel Investor, with professional address at General Atlantic, 600 Steamboat Road, Ste. 105, Greenwich, CT 06830, United States;

here represented by M. Jean-Louis Frognet, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as aforesaid, declared to subscribe for the following Series A Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero one US dollars (USD 0.001) each, and to make payment in full by a contribution in kind consisting of the conversion of a certain, liquid and enforceable claim that the person appearing holds against the Company of the following amount allocated to the Company's share capital, together with a share premium, as follows:

Number of shares	Total amount (USD)	Share capital (USD)	Share premium (USD)
37,231	65,527.123	37.231	65,489.892

s) Thereupon has appeared Rafael CORRALES, Venture Capitalist, with address at 2882 Sand Hill road, Suite 106, Menlo Park, CA 94025, United States;

here represented by M. Jean-Louis Frognet, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as aforesaid, declared to subscribe for the following Series A Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero one US dollars (USD 0.001) each, and to make payment in full by a contribution in kind consisting of the conversion of a certain, liquid and enforceable claim that the person appearing holds against the Company of the following amount allocated to the Company's share capital, together with a share premium, as follows:

Number of shares	Total amount (USD)	Share capital (USD)	Share premium (USD)
2,863	5,040.548	2.863	5,037.685

t) Thereupon has appeared River Terrace LLC, a limited liability company governed by the laws of the States of New York, United States, with address at 340 Madison Avenue, 19th Floor, NY 10173, United States;

here represented by M. Jean-Louis Frognet, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as aforesaid, declared to subscribe for the following Series A Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero one US dollars (USD 0.001) each, and to make payment in full by a contribution in kind consisting of the conversion of a certain, liquid and enforceable claim that the person appearing holds against the Company of the following amount allocated to the Company's share capital, together with a share premium, as follows:

Number of shares	Total amount (USD)	Share capital (USD)	Share premium (USD)
14,319	25,202.740	14.319	25,188.421

u) Thereupon has appeared Vivian A. MAESE, lawyer, with professional address at c/o Latham and Watkins, 885 Third Avenue, New York, NY 10022, United States;

here represented by M. Jean-Louis Frognet, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after being initialled “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as aforesaid, declared to subscribe for the following Series A Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero one US dollars (USD 0.001) each, and to make payment in full by a contribution in kind consisting of the conversion of a certain, liquid and enforceable claim that the person appearing holds against the Company of the following amount allocated to the Company’s share capital, together with a share premium, as follows:

Number of shares	Total amount (USD)	Share capital (USD)	Share premium (USD)
14,319	25,202.740	14.319	25,188.421

The amount of twenty nine million two hundred seventy five thousand US dollars (USD 29,275.000.-) is at the free disposal of the Company (out of which (i) thirteen thousand three hundred six point eight hundred fifteen US dollars (USD 13,306.815) are allocated to the share capital of the Company and (ii) twenty nine million two hundred sixty one thousand six hundred ninety three point one hundred eighty five US dollars (USD 29,261,693.185) are allocated to the share premium account of the Company) as proof was given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

The existence and the valuation of the above mentioned claims result from a certificate issued by the Company’s managers on September 30th, 2014 which, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed after signature for the purpose of registration.

Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders unanimously resolved to amend article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company. Such paragraph shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s capital is set at fifty five thousand two hundred twenty two point zero seventy nine US dollars (USD 55,222.079.-) divided into (i) twenty-eight million (28,000,000) Common Shares, (ii) thirteen million seven hundred twenty two thousand seventy nine (13,722,079) Series A Preferred Shares and (iii) thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Special Preferred Shares, with a nominal value of zero point zero zero one US dollar (USD 0.001) each, all fully subscribed and fully paid-up.”

Seventh resolution

The shareholders resolve to appoint the following person as manager of the Company for an unlimited duration:

- M. Jeremy LIEW, with professional address at 2200 Sand Hill Road, Menlo Park, CA 94025, United States.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company are estimated at seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le troisième jour du mois d’octobre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

M. Jean-Louis Frognet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. Peter SMITH, chief operating officer, avec adresse professionnelle à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (Luxembourg),

2. Nicolas Claude CARY, chief executive officer, avec adresse professionnelle à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (Luxembourg),

3. Benjamin REEVES, chief technology officer, avec adresse professionnelle à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (Luxembourg),

4. Roger VER, investisseur, ayant pour adresse le 858 Zenway Boulevard, Frigate Bay, St. Kitts, Saint Kitts et Nevis,

en vertu de quatre (4) procurations donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte en vue de leur enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le Notaire instrumentant d'acter que:

1. Ils sont les associés (les «Associés») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous le nom de Blockchain Luxembourg S.à r.l. dont le siège social est au 74 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.078, constituée le 20 juin 2013 sous la forme d'une company limited by shares régie par les lois des Iles Vierges Britanniques et transférée au Luxembourg par acte du Notaire instrumentant le 28 août 2014, en cours de publication au Mémorial C (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quarante-et-un mille cinq cents dollars américain (USD 41.500,-), représenté par (i) vingt-huit mille (28.000) Actions Ordinaires et (ii) treize mille cinq cents (13.500) Actions Préférentielles, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et libérées intégralement.

III. L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

Ordre du jour

1. Décider que les parts sociales existantes de la Société auront une valeur nominale de un millième de dollar américain (USD 0,001) et, par conséquent, de partager chaque part sociale existante de la Société ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) en un millier de parts sociales similaires ayant une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001).

2. Décider que le capital social de la Société sera composé de trois (3) classes de parts sociales différentes, chacune ayant une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) nommément les «Parts Sociales Communes», les «Parts Sociales Préférentielles de Série A» et les «Parts Sociales Préférentielles Spéciales».

3. Convertir (i) toutes les parts sociales ordinaires existantes en un nombre équivalent de Parts Sociales Communes et (ii) toutes les parts sociales privilégiées existantes en un nombre équivalent de Parts Sociales Préférentielles Spéciales.

4. Approuver la refonte des statuts de la Société afin, notamment, de refléter les résolutions ci-dessus y inclus la modification de l'objet social de la Société.

5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de treize mille sept cent vingt-deux virgule zéro septante neuf dollars américains (USD 13.722,079) afin d'élever le capital social de son montant actuel de quarante et un mille cinq cents dollars américains (USD 41.500,-) à cinquante-cinq mille deux cents vingt-deux virgule zéro septante neuf dollars américains (USD 55.222,079) par la création et l'émission de treize million sept cent vingt-deux mille septante neuf (13.722.079) Parts Sociales Préférentielles de Série A à libérer intégralement.

6. Souscrire et accepter les souscriptions des parts sociales nouvellement émises.

7. Modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

8. Modifications de la composition du conseil de gérance de la Société.

9. Divers.

Les Associés, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé que les parts sociales existantes de la Société auront une valeur nominale de un millième de dollar américain (USD 0,001) et, par conséquent, de partager chaque part sociale existante de la Société ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) en un millier de parts sociales similaires ayant une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé que le capital social de la Société sera composé de trois (3) classes de parts sociales différentes, chacune ayant une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001), nommément les «Parts Sociales Communes», les «Parts Sociales Préférentielles de Série A» et les «Parts Sociales Préférentielles Spéciales».

Troisième résolution

Les Associés ont décidé, en conséquence des précédentes résolutions, que (i) toutes les vingt-huit mille (28.000) parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune sont converties en vingt-huit millions (28.000.000) Parts Sociales Communes avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune et que (ii) toutes les treize mille cinq cents (13.500) parts sociales privilégiées existantes ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune sont converties en treize millions cinq cent mille (13.500.000) Parts Sociales Préférentielles Spéciales avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune.

Quatrième résolution

Les associés ont décidé d'approuver la refonte des statuts de la Société afin, notamment, de refléter les résolutions ci-dessus y inclus la modification de l'objet social de la Société. Ceux-ci auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou un participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «Blockchain Luxembourg S.à. r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à quarante-et-un mille cinq cents dollars américain (USD 41.500,-), représenté par (i) vingt-huit millions (28.000.000) Parts Sociales Communes, (ii) zéro (0) Parts Sociales Préférentielles de Série A et (iii) treize millions cinq cent mille (13.500.000) Parts Sociales Préférentielles Spéciales, d'une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0.001-) chacune, entièrement souscrites et entièrement souscrites et libérées.

Toute référence à «part sociale» ou à «parts sociales» doit être comprise comme une référence à toute ou toutes parts sociales de la Société, en fonction du contexte et tel qu'applicable, et le même raisonnement doit être appliqué aux références faites à un «associé» ou des «associés».

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de(s) l'associé(s) adoptée suivant la manière requise par les lois applicables, les présents statuts et tous contrats conclus entre les associés, y compris tous contrats de souscription de parts sociales, contrats d'associés, contrats de vote, contrats de droits des investisseurs et/ou contrats de droit de refus prioritaire et de vente conjointe, le cas échéant de temps en temps («Pactes d'Associés»).

Chaque classe de parts sociales aura les droits tels que décrits dans les présents statuts et tous Pactes d'Associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Aucun associé ne peut transférer par voie de vente, échange, cession, gage, autres droits de sûreté, libéralité ou autre disposition, incluant, entre autre, par voie de fusion, scission, apport de tout ou partie d'actifs ou de division (actes qui doivent être considérés comme étant inclus dans le terme «transfert» tel qu'utilisé dans les présents statuts, sauf précision contraire) de tout ou partie de ses parts sociales, ou tout droit ou intérêt y afférant à moins qu'un tel transfert (i) ne soit enregistré dans le registre des parts sociales gardé au siège social de la Société et (ii) ne soit fait en conformité avec les lois applicables, les présents statuts et tous Pactes d'Associés.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat sera mise en oeuvre en conformité avec les lois applicables, les présents statuts et tous Pactes d'Associés.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par le Conseil qui est composé d'au moins trois (3) et au maximum cinq (5) gérants. Les Gérants sont nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés en conformité avec les lois applicables, les présents statuts et tous Pactes d'Associés. Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers dans tout domaine par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par les gérants.

Les gérants sont autorisés à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de toutes lois applicables, des présents statuts et de tous Pactes d'Associés.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915») relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par l'assemblée générale des associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux présents statuts sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915 et tous Pactes d'Associés.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés en conformité avec les lois applicables, les présents statuts et tous Pactes d'Associés.

Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés pourra en conformité avec les lois applicables, les présents statuts et tous Pactes d'Associés décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'incapacité ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des présents statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés en conformité avec les lois applicables, les présents statuts et tous Pactes d'Associés.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915 et tous Pactes d'Associés.»

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize mille sept cent vingt-deux virgule zéro soixante-dix-neuf dollars américains (USD 13.722,079) afin d'élever le capital social de son montant actuel de quarante-et-un mille cinq cents dollars américains (USD 41.500.-) à cinquante-cinq mille deux cents vingt-deux virgule zéro soixante-dix-neuf dollars américains (USD 55.222,079) par la création et l'émission de treize millions sept cent vingt-deux mille soixante-dix-neuf (13.722.079) Parts Sociales Préférentielles de Série A.

Souscription - Paiement

a) A ce sujet comparait, Lightspeed Venture Partners X, L.P., une limited partnership régi par les lois de l'Etat de Californie, Etats-Unis, avec adresse au 2200 Sand Hill Road, Menlo Park, CA 94025, Etats-Unis;

ici représenté par M. Jean-Louis Frognet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les Parts Sociales Préférentielles de Série A suivantes, avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, et de payer entièrement par un apport en espèces du montant suivant alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, de la façon suivante:

Nombre d'Actions	Montant Total (USD)	Capital Social (USD)	Prime d'émission (USD)
5.411.250	11.904.750,-	5.411,250	11.899.338,750

b) A ce sujet comparait, Lightspeed Affiliates X, L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat de Californie, Etats-Unis, avec adresse chez Lightspeed Venture Partners X, L.P., 2200 Sand Hill Road, Menlo Park, CA 94025, Etats-Unis;

ici représenté par M. Jean-Louis Frognet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les Parts Sociales Préférentielles de Série A suivantes, avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, et de payer entièrement par

un apport en espèces du montant suivant alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, de la façon suivante:

Nombre d'Actions	Montant Total (USD)	Capital Social (USD)	Prime d'émission (USD)
270.568	595.250,-	270,568	594.979,432

c) A ce sujet comparaît PDC Holdings, L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat de New York avec adresse au 340 Madison Avenue, 19th Floor, New York, NY 10173, Etats-Unis;

ici représenté par M. Jean-Louis Frognet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les Parts Sociales Préférentielles de Série A suivantes, avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, et de payer entièrement par un apport en espèces du montant suivant alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, de la façon suivante:

Nombre d'Actions	Montant Total (USD)	Capital Social (USD)	Prime d'émission (USD)
2.272.727	5.000.000,-	2.272,727	4.997.727,273

d) A ce sujet comparaît Trending LLC, une limited liability company régie par le droit de l'Etat de l'Illinois, Etats-Unis, avec adresse c/o Printers Row Advisors, LLC, 3rd Floor, 1105 Curtiss Street, Downers grove, IL 60515, Etats-Unis;

ici représenté par M. Jean-Louis Frognet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les Parts Sociales Préférentielles de Série A suivantes, avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, et de payer entièrement par un apport en espèces du montant suivant alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, de la façon suivante:

Nombre d'Actions	Montant Total (USD)	Capital Social (USD)	Prime d'émission (USD)
3.409.090	7.500.000,-	3.409,090	7.496.590,910

e) A ce sujet comparaît Mosaic Ventures I, LP, un limited partnership régie par le droit anglais, ayant son adresse chez MV Advisers LLP, One Heddon Street, London W1B 4BD, Royaume-Uni;

ici représenté par M. Jean-Louis Frognet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les Parts Sociales Préférentielles de Série A suivantes, avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, et de payer entièrement par un apport en espèces du montant suivant alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, de la façon suivante:

Nombre d'Actions	Montant Total (USD)	Capital Social (USD)	Prime d'émission (USD)
1.415.909	3.115.000,-	1.415,909	3.113.584,091

f) A ce sujet comparaît Vieco 3 Ltd, une limited company régie par les lois de l'Etat de New York, Etats-Unis, ayant son adresse chez Virgin Management USA, Inc., 65 Bleecker Street, 6th Floor, New York, NY 10012, Etats-Unis;

ici représenté par M. Jean-Louis Frognet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les Parts Sociales Préférentielles de Série A suivantes, avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, et de payer entièrement par un apport en espèces du montant suivant alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, de la façon suivante:

Nombre d'Actions	Montant Total (USD)	Capital Social (USD)	Prime d'émission (USD)
454.545	1.000.000,-	454,545	999.545,455

g) A ce sujet comparaît Wiggin LLC, une limited liability company régie par les lois de l'Etat de Californie, Etats-Unis, avec adresse à 314 Lytton Avenue, Suite 200, Palo Alto, CA 94301, Etats-Unis;

ici représenté par M. Jean-Louis Frognet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les Parts Sociales Préférentielles de Série A suivantes, avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, et de payer entièrement par un apport en espèces du montant suivant alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, de la façon suivante:

Nombre d'Actions	Montant Total (USD)	Capital Social (USD)	Prime d'émission (USD)
45.454	100.000.-	45,454	99.954,546

h) A ce sujet comparaît Nathaniel BROWN, Entrepreneur and Software Engineer, demeurant au 6219 22nd Avenue, Seattle, Washington 98115, Etats-Unis;

ici représenté par M. Jean-Louis Frognet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les Parts Sociales Préférentielles de Série A suivantes, avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, et de payer entièrement par un apport en espèces du montant suivant alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, de la façon suivante:

Nombre d'Actions	Montant Total (USD)	Capital Social (USD)	Prime d'émission (USD)
13.636	30.000.-	13,636	29.986,364

i) A ce sujet comparaît Kristopher BROWN, avocat, demeurant au 18 Leonard Street, Apt. 4C, New York, New York 10013, Etats-Unis;

ici représenté par M. Jean-Louis Frognet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les Parts Sociales Préférentielles de Série A suivantes, avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, et de payer entièrement par un apport en espèces du montant suivant alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, de la façon suivante:

Nombre d'Actions	Montant Total (USD)	Capital Social (USD)	Prime d'émission (USD)
13.636	30.000.-	13,636	29.986,364

j) A ce sujet comparait Adam STETTNER, Investment Professional, avec adresse professionnelle à 527 Madison Avenue, Suite 2600, New York, NY 10022, Etats-Unis;

ici représenté par M. Jean-Louis Frognet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les Parts Sociales Préférentielles de Série A suivantes, avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, et de payer entièrement par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que la partie comparante détient à l'égard de la Société du montant suivant alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, de la façon suivante:

Nombre d'Actions	Montant Total (USD)	Capital Social (USD)	Prime d'émission (USD)
14.319	25.202,740	14,319	25.188,421

k) A ce sujet comparaît Amitabh JHAWAR, COO Braintree Payments, avec adresse professionnelle à 111 N. Canal Street, Suite 455, Chicago, IL 60606, Etats-Unis;

ici représenté par M. Jean-Louis Frognet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les Parts Sociales Préférentielles de Série A suivantes, avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, et de payer entièrement par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que la partie comparante détient à l'égard de la Société du montant suivant alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, de la façon suivante:

Nombre d'Actions	Montant Total (USD)	Capital Social (USD)	Prime d'émission (USD)
22.911	40.324,384	22,911	40.301,473

l) A ce sujet comparaît Bloodstone Holdings LLC, une limited liability company régie par les lois de l'Etat de New York, Etats-Unis, avec siège social à 19 West 44th Street, Suite 1104, New York, NY 10036, Etats-Unis;

ici représenté par M. Jean-Louis Frognet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les Parts Sociales Préférentielles de Série A suivantes, avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, et de payer entièrement par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que la partie comparante détient à l'égard de la Société du montant suivant alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, de la façon suivante:

Nombre d'Actions	Montant Total (USD)	Capital Social (USD)	Prime d'émission (USD)
57.278	100.810,959	57,278	100.753,681

m) A ce sujet comparaît Clarence LP, un limited partnership régi par les lois de l'Etat de l'Illinois, Etats-Unis, avec siège social chez c/o Printers Row Advisors, LLC, 3rd Floor, 1105 Curtiss Street, Downers grove, IL 60515, Etats-Unis;

ici représenté par M. Jean-Louis Frognet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les Parts Sociales Préférentielles de Série A suivantes, avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, et de payer par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que la partie comparante détient à l'égard de la Société du montant suivant alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, de la façon suivante:

Nombre d'Actions	Montant Total (USD)	Capital Social (USD)	Prime d'émission (USD)
65.870	115.932,603	65,870	115.866,733

n) A ce sujet comparaît Future\Perfect Ventures, LLC, une limited liability company régie par les lois de l'Etat de New York, Etats-Unis, ayant son adresse au 77 Bleecker Street, New York, NY 10012, Etats-Unis;

ici représenté par M. Jean-Louis Frognet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les Parts Sociales Préférentielles de Série A suivantes, avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, et de payer entièrement par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que la partie comparante détient à l'égard de la Société du montant suivant alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, de la façon suivante:

Nombre d'Actions	Montant Total (USD)	Capital Social (USD)	Prime d'émission (USD)
57.278	100.810,959	57,278	100.753,681

o) A ce sujet comparaît PDC Holdings, L.P., prénommée, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les Parts Sociales de Série A suivantes, avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, et de payer entièrement par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que la partie comparante détient à l'égard de la Société du montant suivant alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, de la façon suivante:

Nombre d'Actions	Montant Total (USD)	Capital Social (USD)	Prime d'émission (USD)
57.278	100.810,959	57,278	100.753,681

p) A ce sujet comparaît Ken MIYOSHI, Angel Investor, avec adresse professionnelle à 3230 44th Ave W, Seattle WA 98199, Etats-Unis;

ici représenté par M. Jean-Louis Frognet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les Parts Sociales Préférentielles de Série A suivantes, avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, et de payer entièrement par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que la partie comparante détient à l'égard de la Société du montant suivant alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, de la façon suivante:

Nombre d'Actions	Montant Total (USD)	Capital Social (USD)	Prime d'émission (USD)
28.639	50.405,479	28,639	50.376,840

q) A ce sujet comparaît LBR Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec adresse au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

ici représenté par M. Jean-Louis Frognet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les Actions Préférentielles de Série A suivantes, avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, et de payer entièrement par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que la partie comparante détient à l'égard de la Société du montant suivant alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, de la façon suivante:

Nombre d'Actions	Montant Total (USD)	Capital Social (USD)	Prime d'émission (USD)
42.959	75.608,219	42,959	75.565,260

r) A ce sujet comparaît Peter BLOOM, Angel Investor, avec adresse professionnelle à General Atlantic, 600 Steamboat Road, Ste. 105, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis;

ici représenté par M. Jean-Louis Frognet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les Actions Préférentielles de Série A suivantes, avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, et de payer entièrement par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exécutoire que la partie comparante détient à l'égard de la Société du montant suivant alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, de la façon suivante:

Nombre d'Actions	Montant Total (USD)	Capital Social (USD)	Prime d'émission (USD)
37.231	65.527,123	37,231	65.489,892

s) A ce sujet comparaît Rafael CORRALES, Venture Capitalist, avec adresse professionnelle à 2882 Sand Hill road, Suite 106, Menlo Park, CA 94025, Etat-Unis;

ici représenté par M. Jean-Louis Frognet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les Parts Sociales Préférentielles de Série A suivantes, avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, et de payer entièrement par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que la partie comparante détient à l'égard de la Société du montant suivant alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, de la façon suivante:

Nombre d'Actions	Montant Total (USD)	Capital Social (USD)	Prime d'émission (USD)
2.863	5.040,548	2,863	5.037,685

t) A ce sujet comparaît River Terrace LLC, une limited liability company régie par les lois de l'Etat de New York, Etats-Unis, ayant son adresse 340 Madison Avenue, 19th Floor, NY 10173, Etats-Unis;

ici représenté par M. Jean-Louis Frognet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les Actions Préférentielles de Série A suivantes, avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, et de payer entièrement par un apport en nature consistant dans la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que la partie comparante détient à l'égard de la Société du montant suivant alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, de la façon suivante:

Nombre d'Actions	Montant Total (USD)	Capital Social (USD)	Prime d'émission (USD)
14.319	25.202,740	14,319	25.188,421

u) A ce sujet comparaît Vivian A. MAESE, avocate, avec adresse professionnelle c/o Latham and Watkins, 885 Third Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis;

ici représenté par M. Jean-Louis Frognet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les Actions Préférentielles de Série A suivantes, avec une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, et de payer entièrement par un apport en nature consistant dans la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que la partie comparante détient à l'égard de la Société du montant suivant alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, de la façon suivante:

Nombre d'Actions	Montant Total (USD)	Capital Social (USD)	Prime d'émission (USD)
14.319	25.202,740	14,319	25.188,421

Le montant de vingt-neuf millions deux cent soixante-quinze mille dollars américains (USD 29.275.000,-) est à libre disposition de la Société (dont (i) treize mille trois cent six et huit cent quinze millièmes dollars américains (USD 13.306,815) sont alloués au compte capital social de la Société et (ii) vingt-neuf millions deux cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-treize et cent quatre-vingts cinq millièmes dollars américains (USD 29.261.693,185) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société), et la preuve en a été fournie au notaire instrumentant qui la reconnaît expressément.

L'existence et l'évaluation des créances mentionnées précédemment résultent d'un certificat émis par les gérants de la Société le 30 septembre 2014, lequel, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte en vue de leur enregistrement.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 6, paragraphe 1, des statuts de la Société. Ce paragraphe aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante-cinq mille deux cents vingt-deux virgule zéro soixante-dix-neuf dollars américains (USD 55.222,079) divisé en (i) vingt-huit millions (28,000,000) Parts Sociales Communes, (ii) treize millions sept cent vingt-deux mille soixante-dix-neuf (13.722.079) Parts Sociales Préférentielles de Série A et (iii) treize millions cinq cent mille (13.500.000) Parts Sociales Préférentielles Spéciales, d'une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, entièrement souscrites et libérées.”

Septième résolution

Les Associés décident de nommer la personne suivante comme gérant de la Société pour une durée illimitée:

- M. Jeremy LIEW, résidant professionnellement au 2200 Sand Hill Road, Menlo Park, CA 94025, Etats-Unis.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à sept mille euros (7.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare, à la demande des comparants, que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, agissant comme indiqué ci-avant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: J-L. FROGNET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2014. LAC/2014/47017. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014177387/955.

(140203824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Afro Lux, Société en nom collectif.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 44, Bd Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.846.

STATUTS

ENTRE LES SOUSSIGNES:

- Mr: SANTOS DE BARROS EMILIANO

Demeurant à L-4167 Esch/Alzette, 4, Grand-rue

- Mme FERNANDES LOPES MARIA ROSARIO

Demeurant à L-4167 Esch/Alzette, 4, Grand-rue

Il a été constitué en date du 28 octobre 2014, une société en nom collectif dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite une société en nom collectif.

Art. 2. La raison sociale de la société est AFRO LUX, S.e.n.c.

Art. 3. La société a pour objet: - l'exploitation d'une épicerie, - l'exploitation d'un commerce de café, - la vente en détail et en gros de produits alimentaires et cosmétiques, ainsi que, toutes opérations, industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à L-4170 Esch-Sur-Alzette, 44, bd JF.Kennedy.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 6. Le capital social est fixé à 2.000 euros (Deux milles euros) représenté par CINQUANTE parts sociales de 40 euros (quarante euros) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Santos de Barros Emiliano:	05 parts sociales
- Madame Fernandes Lopes:	45 parts sociales
TOTAL DES PARTS SOCIALES:	50 parts sociales

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des no-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession des parts d'un associé, les associés restant ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Art. 8. La société est gérée par madame: Fernandes Lopes Maria Rosario, gérante unique.

Dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procèdent à sa nomination. A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le gérant a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le trente et un décembre 2014.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer au code civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

FAIT A ESCH/ALZETTE LE 28 OCTOBRE 2014.

FERNANDES LOPES MARIA ROSARIO

Gérante

Référence de publication: 2014177339/57.

(140203478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Mene' S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 158.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014176336/9.

(140202227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

A.I.E. Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 154.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014174271/10.

(140199857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.